



Monsieur Jean-Marc Astor
22, rue Léon Bourgeois
13001 Marseille

Marseille, le 30 février 2012

Envoi par courrier recommandé A/R n° 1A 047 152 5104 7
N/Réf. : LGP MARSEILLE Vs ASTOR – 13.000245

Monsieur,

Votre courrier recommandé daté du 15 écoulé n'a pas manqué de nous surprendre et appelle de notre part les observations suivantes :

1°/ sur votre prétendue exonération de cotisation ès qualité de président d'honneur.

Si nos statuts prévoient effectivement à l'article 5-3, que les membres d'honneur sont exonérés du paiement d'une adhésion et bénéficient du droit assister aux Conseils d'administration et Assemblées générales avec voix consultative,

- ce titre n'est accordé par le Conseil d'administration qu'aux personnes physiques ou morales qui se sont distinguées par un dévouement ou des actions insignes à l'association ;
- l'exonération ne vise que l'adhésion à l'association et non les cotisations ultérieures.

Or, nous ne sommes en possession d'aucun document officiel vous conférant la qualité de président d'honneur. Le Conseil d'administration en exercice n'a pris aucune décision en ce sens.

Toutefois, si une telle décision du C.A. était entre vos mains, vous voudrez bien nous en communiquer une copie.

Néanmoins, nous nous permettons de vous rappeler que :

- votre exclusion de notre association est la conséquence (article 7 des statuts) du non règlement de votre cotisation annuelle et non du règlement de votre adhésion initiale à l'association ;
- l'attitude que vous avez choisi d'adopter à l'encontre de l'association aurait, à elle seule, pour effet de vous priver d'une telle qualité.

Nous ne saurions en conséquence faire droit à vos demandes concernant l'accès aux réunions du C.A. ainsi qu'à la communication des décisions prises jusqu'à ce jour.



LESBIAN & GAY PARADE MARSEILLE
27 rue Vacon – 13001 Marseille
Association loi de 1901 enregistrée sous le numéro W133013703
Siret : 491 803 847
www.europride2013.com et www.lgpmarseille.fr





2°/ sur l'absence de convocation de certains « (anciens membres de la LGP) et notamment de l'association Boucle Rouge dont vous êtes le président.

En application de l'article 7 précité, les membres que vous évoquez dans votre courrier daté du 15 février ont cessé de compter parmi nos adhérents.

Bien évidemment, si l'association Boucle Rouge entendait redevenir membre de notre association, nous ne saurions nous y opposer si tant est qu'elle se mette en règle sur un plan comptable (cotisations impayées) et qu'elle nous tienne informés, comme tout autre membre, de ses décisions, de ses partenariats et nous transmette la liste de son C.A. et ses deux derniers rapports annuels.

3°/ sur votre demande « en nullité de l'A.G. du 24 septembre 2011 » auprès de la préfecture et du Tribunal d'Instance.

Bien que nous ne comprenions pas l'acharnement dont vous faites preuve à l'encontre d'une association dont vous avez été vous-même président et qui vous a, à de nombreuses reprises, tendue la main, nous vous rappelons que l'A.G. en question est parfaitement valable et la nomination des membres du C.A. régulière.

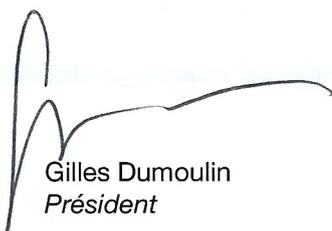
Les éléments qui sont en notre possession démontrent, qui plu est, que vous avez, indûment, conservé des documents originaux présentés lors de l'A.G. du 24 septembre 2011.

Nous ne manquerons pas d'en faire état au besoin et de solliciter une juste réparation.

En tout état de cause, dans le cas où vous persisteriez dans vos errements (tentatives de déstabilisation, etc.), nous n'aurions, compte tenu des engagements que sont ceux de notre association notamment au regard de l'EPOA pour l'EuroPride, d'autre choix que de saisir la justice à votre encontre.

Nous tenions à vous en faire part, et vous prions de croire, Monsieur, en l'assurance de notre entière considération.

Pour le Conseil d'administration,


Gilles Dumoulin
Président


Suzanne Ketchian
Secrétaire générale



LESBIAN & GAY PARADE MARSEILLE
27 rue Vacon – 13001 Marseille
Association loi de 1901 enregistrée sous le numéro W133013703
Siret : 491 803 847
www.europride2013.com et www.lgpmarseille.fr

